

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2023

51x23

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux équipements pour la sécurité publique. Cette aide subventionne notamment les équipements dédiés à la police municipale, les équipements de la réserve communale de sécurité civile ou encore l'installation de systèmes de vidéoprotection.

Dans ces conditions, Le maire propose de présenter au titre de ce dispositif :

- L'acquisition d'un nouveau véhicule avec équipement incendie pour la réserve communale La commune des Pennes Mirabeau étant qualifiée de commune très exposée au risque de feux de forêt et le changement climatique venant aggraver ce risque d'incendie, ce nouveau véhicule viendra renforcer les moyens de lutte contre les incendies.
- La collectivité souhaite également faire l'acquisition d'un cinémomètre nouvelle génération, plus petit, plus léger et moins contraignant dans son utilisation.
- L'optimisation de 11 sites de vidéoprotection, dont 14 caméras et 2 dômes et ainsi contribuer à la sécurité des citoyens sur le domaine public.

Le taux de financement maximal est de 60 % des dépenses hors taxes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de l'opération suivante :

Opérations	Montant HT	Subvention Escomptée
Acquisition d'un véhicule avec équipement incendie pour la Réserve Communale de Sécurité Civile et d'un Cinémomètre laser pour la Police Municipale	66 500.00€	39 900.00€
Optimisation des 14 caméras de vidéo-surveillance sur la commune et 2 dômes	29 853.00€	17 911.80 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32 – M. FUSONE – COCH ne participent pas au vote
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL